

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/040/2004 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 155/04 (MDE 24/038/2004 du 26 avril 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION / CRAINTES DE TORTURE /

nouveau sujet de préoccupation :

CRAINTES DE PROCÈS INIQUE

SYRIE

Douze étudiants des universités de Damas et d'Alep :

Muhannad al Dabas (h)

Wail Azzuz (h)

Shadi Abu Fakhr (h)

Dhahayr Abu Latif (h)

Umar Abdalla (h)

Khaled al Asrawi (h)

Muhammad Arab (h)

Basil Dayyub (h)

Mihyar Khashrum (h)

Naser al Nabulsi (nom de famille rectifié)(h)

Mustafa al Yusuf (h)

Moris Ayiqq (h)

Londres, le 17 mai 2004

Neuf des étudiants nommés ci-dessus ont été remis en liberté le 9 mai. Muhammad Arab et Muhannad al Dabas n'ont pas été relâchés parce que, selon les informations recueillies, ils ont refusé de signer un document dans lequel ils s'engageaient à participer uniquement aux activités organisées par l'organisation étudiante proche du gouvernement. Ils sont toujours détenus au secret dans des locaux de l'*Al Amn al Siyassi* (Sécurité politique), à Damas, où ils risquent d'être torturés.

Amnesty International estime que ces deux étudiants sont détenus uniquement parce qu'ils ont exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association, sans recourir à la violence ni prôner son usage. Elle les considère donc comme des prisonniers d'opinion. Lorsqu'ils ont été libérés, les autres étudiants se sont vu indiquer que leurs deux camarades seraient probablement traduits devant la *Mahkamat Amn Al Dawla al Aliya* (Cour suprême de sûreté de l'État). Amnesty International estime que les procès qui se déroulent devant cette juridiction sont contraires aux règles d'équité les plus élémentaires.

Selon les informations recueillies, au moins sept des étudiants libérés ont été battus au moment de leur arrestation, et soumis à des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements au cours de leur détention. Ils ont manifestement été frappés, notamment à coups de pied, parfois alors qu'ils étaient attachés à un cadre, et ont été soumis à la torture du « *tapis volant* » (la victime est attachée à une pièce de bois en forme de corps humain, puis battue ou soumise à des décharges électriques).

Muhammad Arab, né à Alep (nord-ouest de la Syrie) en 1976, est en quatrième année à l'université de Damas, où il étudie l'électrotechnique et la philosophie. Muhannad al Dabas, âgé de vingt-sept ans et originaire de Suweyda, étudie la médecine à l'université d'Alep.

Les onze étudiants – six viennent de l'université de Damas, cinq de celle d'Alep – ont été arrêtés par des agents de la Sécurité politique de Damas, dans une cafétéria des environs de l'université de Damas. Certains des étudiants de l'université d'Alep figuraient parmi des dizaines d'étudiants qui ont été renvoyés après avoir participé à une manifestation pacifique organisée à l'université le 25 février. Ils protestaient contre une nouvelle loi qui gèle le recrutement par l'État de diplômés d'études technologiques.

On sait maintenant que Moris Ayiqq ne figurait pas parmi les personnes arrêtées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le manque d'indépendance et d'impartialité de la Cour suprême de sûreté de l'État est aggravé par deux facteurs : les jugements prononcés ne sont pas susceptibles d'appel et la Cour n'est pas tenue de respecter le Code de procédure pénale. En outre, les accusés ne sont pas autorisés à consulter librement un avocat ; les juges, le président de la Cour en particulier, disposent de vastes pouvoirs discrétionnaires et les « aveux » arrachés sous la contrainte ou la torture peuvent être retenus à titre de preuve.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

– saluez la libération de Wail Azzuz, Shadi Abu Fakhr, Dhahayr Abu Latif, Umar Abdalla, Khaled al Asrawi, Basil Dayyub, Mihyar Khashrum, Naser al Nabulsi et Mustafa al Yusuf, mais dites-vous vivement préoccupé par les informations selon lesquelles ils ont été battus lors de leur arrestation et torturés en détention ;

– demandez instamment que Muhammad Arab et Muhannad al Dabas soient libérés immédiatement et sans condition, dans la mesure où ils n'ont fait qu'exprimer pacifiquement leurs opinions et sont par conséquent des prisonniers d'opinion ;

– cherchez à obtenir l'assurance que ces étudiants seront bien traités et, notamment, qu'ils ne seront pas soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à leur permettre dans les meilleurs délais de consulter un avocat, de recevoir la visite de leurs proches et de bénéficier de soins médicaux si leur état de santé l'exige, et ce sans restriction.

APPELS À :

Président de la République arabe syrienne :

His Excellency Bashar al-Assad
President of the Republic
Presidential Palace
Abu Rummaneh, Al-Rashid Street
Damas, Syrie

Télégrammes : President al-Assad, Damascus, Syrie

Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major General Ali Hammud
Minister of the Interior
Ministry of the Interior
Merjeh Circle
Damas, Syrie

Télégrammes : Interior Minister, Damas, Syrie

Fax : +963 11 222 3428

Télex : 411016 AFIRS SY

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 JUIN 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*